

**2012/4589 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2012** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 25/06/2012, p. 1590)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport porte sur toutes les subventions de l'année aux associations conduisant des actions en direction des personnes handicapées.

Le montant dévolu par la Ville est cette année en augmentation pour deux raisons : les associations sont plus nombreuses. Il y a par exemple des associations nouvelles concernant l'autisme ou les troubles « dys » : dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, etc. Ces handicaps sont de mieux en mieux repérés et ont besoin d'être mieux traités. Et il y a aussi des associations célèbres comme l'association Valentin Haüy qui ont demandé pour la première fois une subvention à la Ville.

D'autre part, la Ville encourage les actions nouvelles, par exemple des actions pour aider les parents d'enfants handicapés ou des actions pour améliorer l'accueil des personnes handicapées lors de nos grandes rencontres culturelles et festives, comme les Nuits sonores.

Je souligne aussi que tous les handicaps sont pris en compte, les personnes aveugles ou mal voyantes, sourdes ou malentendantes, à mobilité réduite, ayant un handicap mental ou psychique. La Ville incarne ainsi la belle campagne de communication que nous avons réalisée il y a quelques mois autour de Nous = Vous, Je = Tu.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)